

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 05817

Numéro SIREN : 518 965 041

Nom ou dénomination : OPAL-RT EUROPE

Ce dépôt a été enregistré le 10/04/2018 sous le numéro de dépôt 9789

- 1 -	BILAN ACTIF	2050
--------------	--------------------	-------------

Désignation : CPAL_RTELROPE
 Adresse : 92330 SCEAUX
 NSIRET : 51896504100024

Durée N : 12
 Durée N-1 : 12

Rubriques	Montant brut	Amort. Prov.	30/09/2017	30/09/2016
Capital souscrit non appelé	AA			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement	AB	AC		
Frais de développement	CX	CC		
Concessions, brevets, droits similaires	AF	AG	23 795	9 796
Fonds commercial (1)	AH	AI	3 479	
Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
Avances, acomptes immob. Incorporelles	AL	AM		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	AN	AO		
Constructions	AP	AQ		
Installations techniq., matériel, outillage	AR	AS		
Autres immobilisations corporelles	AT	AU	118 641	52 233
Immobilisations en cours	AV	AW		
Avances et acomptes	AX	AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
Participations par mise en équivalence	CS	CT		
Autres participations	CU	CV	160	160
Créances rattachées à participations	EB	EC		
Autres titres immobilisés	ED	EE		
Prêts	EF	EG		
Autres immobilisations financières	EH	EI	45 884	91 588
TOTAL II	BJ	BK	142 436	153 778
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
En-cours de production de biens	BN	BO		
En-cours de production de services	BP	BQ		
Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
Marchandises	BT	BU		
Avances, acomptes versés/commandes	BV	BW	110	784
CREANCES				
Créances clients & qptes rattachés (3)	BX	BY	2 385 265	1 669 169
Autres créances (3)	EZ	CA	117 256	115 059
Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement (dit actions propres 206 595)	CD	CE	206 595	206 595
Disponibilités	CF	CG	558 147	488 865
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance (3)	CH	CI	236 615	194 276
TOTAL III	CJ	CK	3 503 990	2 674 751
Frais émission d'emprunts à étaler	IV			
Primes rembours des obligations	V			
Ecart de conversion actif	VI	CN	6 320	2 890
TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	1A	3 756 006	2 831 420
Renvois: (1) droit bail N-1		(2) Part -1an immo.fin. N-1		(3) Part à +1 an [CF] N-1
Clause réserv. propr. Immobilisations :		Stocks :		Créances :

Désignation: CPAL_RIELFOE

Rubriques		30/09/2017	30/09/2016
CAPITAUX PROPRES			
Capital social ou individuel (1) (dont versé: <input type="text" value="40 000"/>)	DA	40 000	40 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport	DB		
Ecart de réévaluation (2) (dont écart d'équivalence: <input type="text" value="EK"/>)	DC		
Réserve légale (3)	DD	4 000	4 000
Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
Réserves réglementées (3) (dont rés. prov. cours <input type="text" value="B1"/>)	DF		
Autres réserves (dont achat d'œuvres orig. <input type="text" value="EJ"/>)	DG	701 257	379 191
Report à nouveau	DH		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	378 117	322 076
Subventions d'investissements	DJ		
Provisions réglementées	DK		
TOTAL I	DL	1 123 385	745 267
AUTRES FONDS PROPRES			
Produits des émissions de titres participatifs	DM		
Avances conditionnées	DN		
TOTAL II	DO		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
Provisions pour risques	DP	6 320	2 890
Provisions pour charges	DQ	170 441	12 208
TOTAL III	DR	176 762	15 098
DETTES (4)			
Emprunts obligataires convertibles	DS		
Autres emprunts obligataires	DT		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5) <input type="text" value="E"/>)	DU	191 687	417 560
Emprunts, dettes fin. divers (dont emp. participatifs	DV		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	1 262 328	984 640
Dettes fiscales et sociales	DY	365 579	273 160
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
Autres dettes	EA	96 805	112 286
COMPTES DE REGULARISATION			
Produits constatés d'avance (4)	EB	397 022	283 407
TOTAL IV	EC	2 313 423	2 071 054
Ecart de conversion passif	V		
TOTAL GENERAL (I à V)	EE	3 613 570	2 831 420
Renvois			
(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
- Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
(2) Dont	1D		
- Ecart de réévaluation libre	1E		
- Réserve de réévaluation (1976)	1F		
(3) Dont réserve réglementée des plus-values à long terme	1G		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'1 an	1H	2 313 423	2 071 054
(5) Dont concours bancaires, soldes créditeurs de banque, CCP	1I	191 110	417 560
Dettes à plus d'un an	(balo)		
Dettes à moins d'un an	(balo)	191 110	417 560



Désignation: CPAL_RIELROFE

Rubriques		30/09/2017	30/09/2016
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	1 249	2 950
Produits exceptionnels sur opérations en capital	HB		
Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	12 208	
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (7)	VII	13 457	2 950
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	HF		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		12 208
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (7)	VIII		12 208
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	H	13 457	(9 257)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	IX		
Impôts sur les bénéfices	X	96 793	159 883
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	HL	6 254 004	5 481 369
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	HM	5 875 886	5 159 293
5. BENEFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	HN	378 117	322 076
Renvois			
(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HD		
(2) Dont produits de locations immobilières	HY		
produits d'exploitation sur exercices antérieurs (8)	(balo) 1G		
(3) Dont :			
- Crédit-bail mobilier	(balo) HP		
- Crédit-bail immobilier	(balo) HQ		
(4) Dont charges d'exploitation sur exercices antérieurs (8)	(balo) 1H		
(5) Dont produits concernant les entreprises liées	(balo) 1J		
(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	(balo) 1K		
(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du CGI)	HX		10 000
(6ter) Dont amortiss des souscriptions dans des FME innovantes (art.217 octies)	RC		
(6ter) Dont amortiss exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art.39 quinquies D)	RD		
(9) Dont transferts de charges	A1	19 985	13 685
(10) Dont cotisations pers. exploitant (13)	A2		
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		148
(13) Dont primes & cot. compl. perso. facultatives	A6		
obligatoires	A9		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels		Exercice N	
		Charges	Produits
<i>Au regard de la norme EDI-TDFC, veuillez saisir ces informations dans l'annexe "2053 - Produits et charges exceptionnels", présente dans la rubrique Complément EDI - TDFC.</i>			
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs		Exercice N	
		Charges	Produits
<i>Au regard de la norme EDI-TDFC, veuillez saisir ces informations dans l'annexe "2053 - Produits et charges s'exercices ant.", présente dans la rubrique Complément EDI - TDFC.</i>			

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

La présente annexe aux comptes annuels vise à fournir une information pertinente sur l'entité concernée. En conséquence, seuls les éléments significatifs et non déjà mentionnés dans le bilan ou dans le compte de résultat de l'entité concernée sont présentés ci-après.

I - FAITS EXCEPTIONNELS

L'assemblée générale extraordinaire en date du 25 février 2016 a autorisé le Président à procéder à l'attribution gratuite de 2.000 actions de la société au profit des salariés. La décision d'attribuer les actions a été prise le 30 novembre 2016. L'acquisition définitive est fixée au 01 avril 2018. Dans le cadre de cette opération, la société a procédé en date du 08/04/2016 au rachat de 5% de ses actions pour un montant de 206.596€, inscrit au compte 502100 au 30/09/2017.

Les actions seront définitivement acquises aux salariés bénéficiaires sous réserve que les conditions d'attribution fixées par le président et décrits ci-après soient respectées à l'issue de la période d'acquisition.

- La livraison des actions est réservée aux salariés attributaires ayant conservé la qualité de salarié d'OPAL RT EUROPE ou d'une société du groupe sans interruption pendant toute la période d'acquisition.
- En cas d'invalidité avant la fin de la période d'acquisition, le salarié attributaire concerné pourra demander la livraison anticipée des actions à tout moment.
- En cas de décès du salarié attributaire avant la fin de la période d'attribution, les héritiers ou ayant droits pourront, s'ils le souhaitent, demander la livraison des actions dans un délai de six mois à compter de la date du décès du bénéficiaire concerné sous peine de caducité.

La provision pour attribution d'actions gratuites a été proratisée compte tenu de la période entre la décision (plan d'attribution) et la date d'acquisition définitive pour les salariés. Le montant est de 129 122€.

Les charges sociales à hauteur de 20% du montant global de la valeur des actions ont été entièrement provisionnées au 30/09/2017.

Le montant du Crédit d'Impôt Recherche comptabilisé au 30/09/2017 s'élève à 73.589€ :

- Crédit d'Impôt Recherche 2016 : 21.193€
- Crédit d'Impôt Recherche 2017 : 52.396€

II - REGLES ET METHODES COMPTABLES

1. REGLES DE BASE

Les principes généraux d'établissement des comptes ont été respectés à partir des règles de base suivantes :

- . image fidèle,
- . continuité d'activité,
- . comparabilité et permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- . régularité et sincérité,
- . prudence,
- . indépendance des exercices.

Le règlement 2000-06 du CRC sur les passifs a été appliqué, cette application étant obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2002.

Les règlements 2002-10 et 2004-06 du CRC sur les actifs ont également été pris en compte à compter du 1er janvier 2005.

2. REGLES GENERALES D'ETABLISSEMENT ET DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes au 30 septembre 2017 sont établis en conformité avec les dispositions des articles L 123-12 à L 123-28 du Code de commerce, du décret du 30 décembre 2005 et du Nouveau Plan Comptable Général (CRC n° 2014-03 du 5 juin 2014 - modifié par le règlement ANC 2016-07 du 4 novembre 2016).

2.1 *Méthode des coûts historiques*

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité générale a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques qui se caractérise par l'emploi de coûts nominaux exprimés en monnaie nationale courante. Plus particulièrement, les modes d'évaluation ci-après décrits ont été retenus pour les divers postes des comptes annuels.

2.2 Actif immobilisé

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à leur coût d'acquisition ou de production à la date d'entrée des actifs immobilisés dans le patrimoine, compte tenu des frais accessoires nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces actifs. Ces éléments n'ont pas fait l'objet d'une réévaluation légale ou libre.

Lorsque la valeur actuelle d'un élément non amortissable de l'actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle de l'actif concerné par la constatation, selon le cas, d'un amortissement exceptionnel ou d'une provision.

Les immobilisations amortissables ont été amorties de manière linéaire afin de prendre en compte la durée de dépréciation économique des biens.

Les durées généralement pratiquées sont les suivantes :

• Immobilisations incorporelles :		
- Logiciels	1 à 3 ans	Linéaire
• Immobilisations corporelles :		
- Installations générales	5 ans	Linéaire
- Matériel de transport	2 ans	Linéaire
- Matériel de bureau et informatique	1 à 3 ans	Linéaire
- Mobilier	1 à 5 ans	Linéaire

2.3 Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées à leur valeur nominale.

Les créances clients ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Par ailleurs, dans le cadre de ses échanges commerciaux avec OPAL RT Canada, OPAL RT Europe peut céder ses dettes envers OPAL RT Canada à un établissement de crédit. L'établissement de crédit devient alors créancier d'OPAL RT Europe qui est tenue de régler les sommes dues sous 60 jours. Dans les comptes, lors du règlement par l'établissement de crédit à OPAL RT Canada, la dette est reclassée de dette fournisseur à dette financière, laquelle sera soldée lorsqu'OPAL RT Europe règlera l'établissement de crédit.

2.4 Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque et en caisse ont été évaluées à leur valeur nominale.

2.5 *Rattachement des charges et produits de l'exercice*

Les charges et produits ont été rattachés à l'exercice d'exécution des prestations ou des ventes.

2.6 *Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi*

Le CICE est comptabilisé en diminution des charges de personnel, présent dans le compte 648900.

Au titre de l'exercice clos le 30/09/2017, le CICE s'élève à 7.283 €. Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, à travers notamment des efforts en matière d'investissements, de recherche, d'innovation, de formation, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés, de transition écologique et énergétique et de reconstitution de leur fonds de roulement (article 244 quater C du CGI) ».

IMMOBILISATIONS

Rubriques	Début d'exercice	Réévaluation	Acquisit., apports
AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	27 275		
<i>Dont composants</i>			
Installations générales, agencements, aménagements	53 659		
Matériel de transport	4 009		
Matériel de bureau, informatique, mobilier	91 171		23 538
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	148 838		23 538
Autres participations	160		
Prêts et autres immobilisations financières	91 589		4 246
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	91 749		4 246
TOTAL GENERAL	267 862		27 784

Rubriques	Virement	Cession	Fin d'exercice	Valeur d'origine
AUTRES POSTES IMMOB. INCORPORELLES			27 275	
Installations générales, agencements divers			53 659	
Matériel de transport			4 009	
Matériel de bureau, informatique, mobilier			114 708	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			172 376	
Autres participations			160	
Prêts et autres immobilisations financières		49 950	45 885	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES		49 950	46 045	
TOTAL GENERAL		49 950	245 696	

AMORTISSEMENTS

<i>Rubriques</i>	<i>Début d'exercice</i>	<i>Dotations</i>	<i>Reprises</i>	<i>fin d'exercice</i>
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	17 478	6 317		23 795
Installations générales, agencements et aménagements divers	14 868	10 732		25 600
Matériel de transport	3 964	45		4 009
Matériel de bureau et informatique, mobilier	77 772	11 260		89 032
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	96 605	22 036		118 641
TOTAL GENERAL	114 083	28 353		142 436

<i>VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES</i>							
<i>Rubriques</i>	<i>Dotations</i>			<i>Reprises</i>			<i>Mouvements amortissements fin exercice</i>
	<i>Différentiel de durée et autres</i>	<i>Mode dégressif</i>	<i>Amort.fisc. exception.</i>	<i>Différentiel de durée et autres</i>	<i>Mode dégressif</i>	<i>Amort.fisc. exception.</i>	
<i>Construct.</i>							
CORPOREL.							
TOTAL							

<i>Charges réparties sur plusieurs exercices</i>	<i>Début d'exercice</i>	<i>Augmentations</i>	<i>Dotations</i>	<i>Fin d'exercice</i>

PROVISIONS ET DEPRECIATIONS

<i>Rubriques</i>	<i>Début d'exercice</i>	<i>Dotations</i>	<i>Reprises</i>	<i>Fin d'exercice</i>
PROVISIONS REGLEMENTEES				
Provisions pour pertes de change	2 891	6 321	2 891	6 321
Provisions pour impôts	12 208		12 208	
Autres provisions pour risques et charges		170 442		170 442
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	15 099	176 762	15 099	176 762
DEPRECIATIONS				
TOTAL GENERAL	15 099	176 762	15 099	176 762
Dotations et reprises d'exploitation		170 442		
Dotations et reprises financières		6 321	2 891	
Dotations et reprises exceptionnelles			12 208	



CREANCES ET DETTES

<i>ETAT DES CREANCES</i>	<i>Montant brut</i>	<i>1 an au plus</i>	<i>plus d'un an</i>
Autres immobilisations financières	45 885		45 885
Autres créances clients	2 385 265	2 385 265	
Personnel et comptes rattachés	159	159	
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfices	36 207	36 207	
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	20 681	20 681	
Etat, autres collectivités : créances diverses	52 396	52 396	
Débiteurs divers	7 813	7 813	
Charges constatées d'avance	236 615	236 615	
TOTAL GENERAL	2 785 022	2 739 137	45 885

<i>ETAT DES DETTES</i>	<i>Montant brut</i>	<i>1 an au plus</i>	<i>plus d'1 an,-5 ans</i>	<i>plus de 5 ans</i>
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine	577	577		
Emprunts et dettes à plus d' 1 an à l'origine	191 111	191 111		
Fournisseurs et comptes rattachés	1 262 328	1 262 328		
Personnel et comptes rattachés	173 918	173 918		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	128 778	128 778		
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	47 850	47 850		
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	15 034	15 034		
Autres dettes	96 806	96 806		
Produits constatés d'avance	397 022	397 022		
TOTAL GENERAL	2 313 423	2 313 423		
Emprunts souscrits en cours d'exercice	191 111			



**III - COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS
AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT**

1. ENTREPRISES LIEES

Les créances et dettes avec les entreprises liées en fin d'exercice se présentent comme suit :

	<i>30/09/17</i>	<i>30/09/16</i>
	<i>€</i>	<i>€</i>
• Dettes fournisseurs groupe OPAL RT CANADA	(639.862)	(533.740)
• Créances clients groupe OPAL RT CANADA	107.638	15.471
• Factures non parvenues groupe	(312.452)	(170.453)
Total	(844.676)	(688.722)

2. PRODUITS A RECEVOIR

La récapitulation, par nature de créances, des produits à recevoir en fin d'exercice se présente comme suit :

	<i>30/09/17</i>	<i>30/09/16</i>
	<i>€</i>	<i>€</i>
• Client – Factures à établir	744.065	151.520
• Fournisseurs - AAR	4.712	
• Etat – produit à recevoir	52.396	293
Total	801.173	151.813

3. CHARGES A PAYER

La récapitulation, par nature de dettes, des charges à payer en fin d'exercice se présente comme suit :

	<i>30/09/17</i>	<i>30/09/16</i>
	<i>€</i>	<i>€</i>
• Fournisseurs – Factures non parvenues	350.628	194.774
• Dettes sociales et charges afférentes	234.983	171.084
• Etat – Impôts à payer	15.034	11.160
• Intérêts courus	577	519
• RRR à accorder et AAE	95.246	-
Total	696.468	377.537

4. CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Elles correspondent, par nature, à des éléments indiqués ci-dessous qui concernent des achats de biens ou de services dont la fourniture ou la prestation doit intervenir ultérieurement :

	30/09/17 €	30/09/16 €
• Locations	17.590	18.956
• Assurances	5.811	4.976
• Salons, foires et exposition	30.750	19.058
• Maintenances	2.699	1.602
• Impôts et taxes	3.694	3.663
• Autres	1.114	315
• CCA -Business	174.957	145.706
Total	236.615	194.276

5. PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Elles correspondent, par nature, à des éléments indiqués ci-dessous qui concernent des ventes de biens ou de services dont la fourniture ou la prestation doit intervenir ultérieurement :

	30/09/17 €	30/09/16 €
• PCA - Business	(397.022)	(283.407)
Total	(397.022)	(283.407)

6. CAPITAUX PROPRES

Le capital social est constitué de 40 000 parts de 1 € de nominal. Il est totalement libéré.

Avant répartition du résultat au titre de l'exercice clos le 30/09/17, les variations ayant affecté les capitaux propres étaient les suivantes :

	€
• Capitaux propres à l'ouverture	745.268
• Bénéfice de l'exercice	378.117
• Dividendes versés au cours de l'exercice	-

• Capitaux propres au 30 septembre 2017	1.123.385

7. DETAILS DES CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

Ils correspondent, par nature, à des éléments indiqués ci-dessous :

<u>Charges</u>	30/09/17 €	30/09/16 €
• Dotation provision pour impôt	-	12.208
Total	-	12.208

<u>Produits</u>	30/09/17 €	30/09/16 €
• Remboursement TVA étrangère	(1.250)	(2.951)
• Reprise dotation provision pour impôt	(12.208)	
Total	(13.458)	(2.951)

8. DETAILS DES CHARGES TRANSFERT DE CHARGE

Ils correspondent, par nature, aux éléments indiqués ci-dessous :

	30/09/17 €	30/09/16 €
• Avantages en nature	13.354	12.858
• Divers	6.631	828
Total	19.985	13.686

**IV - ENGAGEMENTS FINANCIERS ET
AUTRES INFORMATIONS**

1. ENGAGEMENTS FINANCIERS

1.1. Engagement sur départ en retraite

A la clôture de l'exercice, une estimation des engagements de retraite a été effectuée, sans comptabilisation de la provision afférente dans les comptes annuels.

Les indemnités de fin de carrière ont été déterminées par application de la méthode des unités de crédit projetées (ou méthode au prorata des années de service), avec salaires de fin de carrière, conformément à l'IAS19 et à la recommandation R 2003-01 du CNC.

Sur la base de cette méthode, les indemnités de fin de carrière d'OPAL RT EUROPE ont été valorisées au 30 septembre 2017 pour un montant global de 61 006 €.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Age de départ en retraite = 65 ans
- Taux de charges sociales = 45 %
- Taux d'actualisation = 0,8% (taux Ibbbox AA +10)
- Taux d'augmentation des salaires = 1,5 %
- Taux de turnover : selon les statistiques internes de la société
- Espérance de vie : TD / TV 2004-2006

2. IDENTITE DE LA SOCIETE MERE

La société est détenue majoritairement par une société de droit canadien :

OPAL RT TECHNOLOGIES

1571 Richardson Suite 2525 - H3K1G6 MONTREAL

3. ACTIONS PROPRES

La société a procédé en date du 08/04/2016 au rachat de 5% de ses actions soit 2 000 actions pour un montant de 206.596 €.

	Nombre actions propres 30/09/16	Actions propres achetées sur l'exercice	Actions annulées ou cédées sur l'exercice	Nombre actions propres au 30/09/2017
Actions propres Opal rt Europe	2.000	-	-	2.000

4. EFFECTIF EN FIN D'EXERCICE ET VENTILATION PAR CATÉGORIE

<i>Catégories</i>	Salariés de l'entreprise (Nombre)	
	<i>2017</i>	<i>2016</i>
• Employés	3	1
• Cadres	11	11
Total	15	12

OPAL RT EUROPE
Société par actions simplifiée
au capital de 40 000 euros
Siège social : 196 rue Houdan, 92330 SCEAUX
518 965 041 RCS NANTERRE

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 27 MARS 2018

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2017

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2017 s'élevant à 378 118,78 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 378 118,78 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 1.079.385,50 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 1.123.385,50 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte des distributions de dividende effectuées au cours des trois derniers exercices :

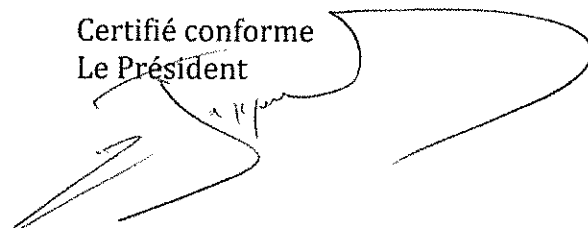
Exercice clos le	Revenus distribués	Montant éligible à l'abattement	Montant non éligible à l'abattement	
31/12/2016	Néant			
31/12/2015	320.000	64.000	256.000	
31/12/2014	320.000	32.000	288.000	

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 27 mars 2018

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président



In Extenso

In Extenso IDF EX&COM AUDIT

63 ter, avenue Edouard Vaillant
92517 Boulogne-Billancourt Cedex

Tél. : +33 (0)1 72 29 60 00
Fax : +33 (0)1 72 29 60 61
www.inextenso.fr
www.reussir-au-quotidien.fr

OPAL-RT EUROPE

Société par Actions Simplifiée
au capital de 40 000 €

196, rue Houdan
92330 SCEAUX

RCS NANTERRE 518 965 041

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30 septembre 2017

OPAL-RT EUROPE
Société par Actions Simplifiée
au capital de 40 000 €

196, rue Houdan
92330 SCEAUX

RCS NANTERRE 518 965 041

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 30 septembre 2017

A l'assemblée générale de la société OPAL-RT EUROPE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société OPAL-RT EUROPE relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} octobre 2016 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Boulogne-Billancourt,
Le 12 mars 2018

IN EXTENSO IDF EX&COM AUDIT
Membre de la Compagnie
Régionale des Commissaires
aux Comptes de Versailles

Cédric BURGUIÈRE



BILAN ACTIF

<i>Rubriques</i>	<i>Montant Brut</i>	<i>Amortissements</i>	<i>30/09/2017</i>	<i>30/09/2016</i>
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Concessions, brevets et droits similaires	27 275	23 795	3 480	9 796
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Autres	172 376	118 641	53 735	52 234
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Autres participations	160		160	160
Autres immobilisations financières	45 885		45 885	91 589
ACTIF IMMOBILISE	245 696	142 436	103 260	153 779
STOCKS ET EN-COURS				
Avances et acomptes versés sur commandes	110		110	784
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	2 385 265		2 385 265	1 669 170
Autres	117 256		117 256	115 059
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
Actions propres	206 596		206 596	206 596
Disponibilités	558 148		558 148	488 866
Charges constatées d'avance	236 615		236 615	194 276
ACTIF CIRCULANT	3 503 991		3 503 991	2 674 751
Ecarts de conversion actif	6 321		6 321	2 891
TOTAL GENERAL	3 756 007	142 436	3 613 571	2 831 421

BILAN PASSIF

Rubriques	30/09/2017	30/09/2016
Capital	40 000	40 000
Réserve légale	4 000	4 000
Autres réserves	701 268	379 191
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	378 118	322 077
CAPITAUX PROPRES	1 123 386	745 268
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	6 321	2 891
Provisions pour charges	170 442	12 208
PROVISIONS	176 762	15 099
DETTES FINANCIERES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	191 687	417 560
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 262 328	984 640
Dettes fiscales et sociales	365 579	273 161
DETTES DIVERSES		
Autres dettes	96 806	112 286
Produits constatés d'avance	397 022	283 407
DETTES	2 313 423	2 071 054
TOTAL GENERAL	3 613 571	2 831 421

Résultat de l'exercice en centimes 378 117,78

Total du bilan en centimes 3 613 570,79

COMPTE DE RESULTAT (en liste)

<i>Rubriques</i>	<i>France</i>	<i>Exportation</i>	<i>30/09/2017</i>	<i>30/09/2016</i>
Production vendue de biens	1 901 109	3 275 324	5 176 433	4 488 142
Production vendue de services	426 116	590 589	1 016 705	946 465
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	2 327 225	3 865 913	6 193 138	5 434 607
Subventions d'exploitation			2 310	
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions, transfert de charges			19 985	13 686
Autres produits			11	3
PRODUITS D'EXPLOITATION			6 215 443	5 448 296
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)			2 916 813	2 625 059
Autres achats et charges externes			1 253 821	1 250 632
Impôts, taxes et versements assimilés			52 526	45 117
Salaires et traitements			1 066 655	713 190
Charges sociales			409 687	284 659
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			28 353	25 084
Autres charges			638	848
CHARGES D'EXPLOITATION			5 728 492	4 944 590
RESULTAT D'EXPLOITATION			486 951	503 706
QUOTE-PARTS DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN				
PRODUITS FINANCIERS				
Autres intérêts et produits assimilés				3
Reprises sur dépréciations et provisions et transferts de charges			2 891	1 276
Différences positives de change			22 212	28 845
PRODUITS FINANCIERS			25 103	30 123
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions			6 321	2 891
Intérêts et charges assimilées				548
Différences négatives de change			44 280	39 173
CHARGES FINANCIERES			50 601	42 612
RESULTAT FINANCIER			(25 498)	(12 488)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			461 454	491 218

COMPTE DE RESULTAT (suite)

<i>Rubriques</i>	<i>30/09/2017</i>	<i>30/09/2016</i>
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	1 250	2 951
Reprises sur dépréciations, provisions et transferts de charges	12 208	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	13 458	2 951
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions		12 208
CHARGES EXCEPTIONNELLES		12 208
RESULTAT EXCEPTIONNEL	13 458	(9 257)
Impôts sur les bénéfices	96 794	159 884
TOTAL DES PRODUITS	6 254 005	5 481 370
TOTAL DES CHARGES	5 875 887	5 159 293
BENEFICE OU PERTE	378 118	322 077

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

SOMMAIRE

			Informations	
	Page / note n°	Produites	Non produites	
			n/s	n/a
I - FAITS EXCEPTIONNELS	7			
II - REGLES ET METHODES COMPTABLES				
Règles de base	7	1		
Règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels	7	2		
Changement de méthode	9	3		
III - COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT				
Etat de l'actif immobilisé	10			
Etat des amortissements	11			
Etat des provisions	12			
Etat des créances et des dettes	13			
Informations et commentaires sur :				
. Eléments relevant de plusieurs postes du bilan				x
. Frais d'établissement				x
. Concessions, brevets, licences			x	
. Fonds commercial				x
. Créances et dettes avec les entreprises liées	14	1		
. Intérêts immobilisés				x
. Différence d'évaluation sur éléments fongibles de l'actif circulant				x
. Avances aux dirigeants				x
. Produits à recevoir	14	2		
. Charges à payer	14	3		
. Charges et produits constatés d'avance	15	4-5		
. Charges à répartir sur plusieurs exercices				x
. Capitaux propres	15	6		
. Répartition du chiffre d'affaires				
. Stocks				x
. Créances et dettes représentées par des effets de commerce				x
. Détail des autres charges et produits d'exploitation				x
. Détail des charges et produits financiers				x
. Détail des charges et produits exceptionnels	16	7		
. Détail des transferts de charges	16	8		
. Honoraires du commissaire aux comptes				
IV - ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS				
Accroissements et allègements de la dette future d'impôts			x	
Engagements financiers	17	1		
Dettes garanties par des sûretés réelles				x
Effectif en fin d'exercice et ventilation par catégorie	19	4		
Rémunérations des dirigeants				x
Actions propres	17	3		
Identité de la société-mère	17	2		
Crédit-bail			x	

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

La présente annexe aux comptes annuels vise à fournir une information pertinente sur l'entité concernée. En conséquence, seuls les éléments significatifs et non déjà mentionnés dans le bilan ou dans le compte de résultat de l'entité concernée sont présentés ci-après.

I - FAITS EXCEPTIONNELS

L'assemblée générale extraordinaire en date du 25 février 2016 a autorisé le Président à procéder à l'attribution gratuite de 2.000 actions de la société au profit des salariés. La décision d'attribuer les actions a été prise le 30 novembre 2016. L'acquisition définitive est fixée au 01 avril 2018. Dans le cadre de cette opération, la société a procédé en date du 08/04/2016 au rachat de 5% de ses actions pour un montant de 206.596€, inscrit au compte 502100 au 30/09/2017.

Les actions seront définitivement acquises aux salariés bénéficiaires sous réserve que les conditions d'attribution fixées par le président et décrits ci-après soient respectées à l'issue de la période d'acquisition.

- La livraison des actions est réservée aux salariés attributaires ayant conservé la qualité de salarié d'OPAL RT EUROPE ou d'une société du groupe sans interruption pendant toute la période d'acquisition.
- En cas d'invalidité avant la fin de la période d'acquisition, le salarié attributaire concerné pourra demander la livraison anticipée des actions à tout moment.
- En cas de décès du salarié attributaire avant la fin de la période d'attribution, les héritiers ou ayant droits pourront, s'ils le souhaitent, demander la livraison des actions dans un délai de six mois à compter de la date du décès du bénéficiaire concerné sous peine de caducité.

La provision pour attribution d'actions gratuites a été proratisée compte tenu de la période entre la décision (plan d'attribution) et la date d'acquisition définitive pour les salariés. Le montant est de 129 122€.

Les charges sociales à hauteur de 20% du montant global de la valeur des actions ont été entièrement provisionnées au 30/09/2017.

Le montant du Crédit d'Impôt Recherche comptabilisé au 30/09/2017 s'élève à 73.589€ :

- Crédit d'Impôt Recherche 2016 : 21.193€
- Crédit d'Impôt Recherche 2017 : 52.396€

II - REGLES ET METHODES COMPTABLES

1. REGLES DE BASE

Les principes généraux d'établissement des comptes ont été respectés à partir des règles de base suivantes :

- . image fidèle,
- . continuité d'activité,
- . comparabilité et permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- . régularité et sincérité,
- . prudence,
- . indépendance des exercices.

Le règlement 2000-06 du CRC sur les passifs a été appliqué, cette application étant obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2002.

Les règlements 2002-10 et 2004-06 du CRC sur les actifs ont également été pris en compte à compter du 1er janvier 2005.

2. REGLES GENERALES D'ETABLISSEMENT ET DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes au 30 septembre 2017 sont établis en conformité avec les dispositions des articles L 123-12 à L 123-28 du Code de commerce, du décret du 30 décembre 2005 et du Nouveau Plan Comptable Général (CRC n° 2014-03 du 5 juin 2014 - modifié par le règlement ANC 2016-07 du 4 novembre 2016).

2.1 *Méthode des coûts historiques*

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité générale a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques qui se caractérise par l'emploi de coûts nominaux exprimés en monnaie nationale courante. Plus particulièrement, les modes d'évaluation ci-après décrits ont été retenus pour les divers postes des comptes annuels.

2.2 *Actif immobilisé*

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à leur coût d'acquisition ou de production à la date d'entrée des actifs immobilisés dans le patrimoine, compte tenu des frais accessoires nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces actifs. Ces éléments n'ont pas fait l'objet d'une réévaluation légale ou libre.

Lorsque la valeur actuelle d'un élément non amortissable de l'actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle de l'actif concerné par la constatation, selon le cas, d'un amortissement exceptionnel ou d'une provision.

Les immobilisations amortissables ont été amorties de manière linéaire afin de prendre en compte la durée de dépréciation économique des biens.

Les durées généralement pratiquées sont les suivantes :

• Immobilisations incorporelles :		
- Logiciels	1 à 3 ans	Linéaire
• Immobilisations corporelles :		
- Installations générales	5 ans	Linéaire
- Matériel de transport	2 ans	Linéaire
- Matériel de bureau et informatique	1 à 3 ans	Linéaire
- Mobilier	1 à 5 ans	Linéaire

2.3 *Créances et dettes*

Les créances et les dettes ont été évaluées à leur valeur nominale.

Les créances clients ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Par ailleurs, dans le cadre de ses échanges commerciaux avec OPAL RT Canada, OPAL RT Europe peut céder ses dettes envers OPAL RT Canada à un établissement de crédit. L'établissement de crédit devient alors créancier d'OPAL RT Europe qui est tenue de régler les sommes dues sous 60 jours. Dans les comptes, lors du règlement par l'établissement de crédit à OPAL RT Canada, la dette est reclassée de dette fournisseur à dette financière, laquelle sera soldée lorsqu'OPAL RT Europe règlera l'établissement de crédit.

2.4 *Disponibilités*

Les liquidités disponibles en banque et en caisse ont été évaluées à leur valeur nominale.

2.5 *Rattachement des charges et produits de l'exercice*

Les charges et produits ont été rattachés à l'exercice d'exécution des prestations ou des ventes.

2.6 *Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi*

Le CICE est comptabilisé en diminution des charges de personnel, présent dans le compte 648900.

Au titre de l'exercice clos le 30/09/2017, le CICE s'élève à 7.283 €. Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, à travers notamment des efforts en matière d'investissements, de recherche, d'innovation, de formation, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés, de transition écologique et énergétique et de reconstitution de leur fonds de roulement (article 244 quater C du CGI) ».

IMMOBILISATIONS

Rubriques	Début d'exercice	Réévaluation	Acquisit., apports
AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	27 275		
<i>Dont composants</i>			
Installations générales, agencements, aménagements	53 659		
Matériel de transport	4 009		
Matériel de bureau, informatique, mobilier	91 171		23 538
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	148 838		23 538
Autres participations	160		
Prêts et autres immobilisations financières	91 589		4 246
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	91 749		4 246
TOTAL GENERAL	267 862		27 784

Rubriques	Virement	Cession	Fin d'exercice	Valeur d'origine
AUTRES POSTES IMMOB. INCORPORELLES			27 275	
Installations générales, agencements divers			53 659	
Matériel de transport			4 009	
Matériel de bureau, informatique, mobilier			114 708	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			172 376	
Autres participations			160	
Prêts et autres immobilisations financières		49 950	45 885	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES		49 950	46 045	
TOTAL GENERAL		49 950	245 696	

AMORTISSEMENTS

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	fin d'exercice
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	17 478	6 317		23 795
Installations générales, agencements et aménagements divers	14 868	10 732		25 600
Matériel de transport	3 964	45		4 009
Matériel de bureau et informatique, mobilier	77 772	11 260		89 032
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	96 605	22 036		118 641
TOTAL GENERAL	114 083	28 353		142 436

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES							
Rubriques	Dotations			Reprises			Mouvements amortissements fin exercice
	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	
Construct.							
CORPOREL.							
TOTAL							

Charges réparties sur plusieurs exercices	Début d'exercice	Augmentations	Dotations	Fin d'exercice

PROVISIONS ET DEPRECIATIONS

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
PROVISIONS REGLEMENTEES				
Provisions pour pertes de change	2 891	6 321	2 891	6 321
Provisions pour impôts	12 208		12 208	
Autres provisions pour risques et charges		170 442		170 442
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	15 099	176 762	15 099	176 762
DEPRECIATIONS				
TOTAL GENERAL	15 099	176 762	15 099	176 762
Dotations et reprises d'exploitation		170 442		
Dotations et reprises financières		6 321	2 891	
Dotations et reprises exceptionnelles			12 208	

CREANCES ET DETTES

<i>ETAT DES CREANCES</i>	<i>Montant brut</i>	<i>1 an au plus</i>	<i>plus d'un an</i>
Autres immobilisations financières	45 885		45 885
Autres créances clients	2 385 265	2 385 265	
Personnel et comptes rattachés	159	159	
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfices	36 207	36 207	
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	20 681	20 681	
Etat, autres collectivités : créances diverses	52 396	52 396	
Débiteurs divers	7 813	7 813	
Charges constatées d'avance	236 615	236 615	
TOTAL GENERAL	2 785 022	2 739 137	45 885

<i>ETAT DES DETTES</i>	<i>Montant brut</i>	<i>1 an au plus</i>	<i>plus d'1 an,-5 ans</i>	<i>plus de 5 ans</i>
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine	577	577		
Emprunts et dettes à plus d' 1 an à l'origine	191 111	191 111		
Fournisseurs et comptes rattachés	1 262 328	1 262 328		
Personnel et comptes rattachés	173 918	173 918		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	128 778	128 778		
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	47 850	47 850		
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	15 034	15 034		
Autres dettes	96 806	96 806		
Produits constatés d'avance	397 022	397 022		
TOTAL GENERAL	2 313 423	2 313 423		
Emprunts souscrits en cours d'exercice	191 111			

**III - COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS
AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT**

1. ENTREPRISES LIEES

Les créances et dettes avec les entreprises liées en fin d'exercice se présentent comme suit :

	<i>30/09/17</i>	<i>30/09/16</i>
	€	€
• Dettes fournisseurs groupe OPAL RT CANADA	(639.862)	(533.740)
• Créances clients groupe OPAL RT CANADA	107.638	15.471
• Factures non parvenues groupe	(312.452)	(170.453)
Total	(844.676)	(688.722)

2. PRODUITS A RECEVOIR

La récapitulation, par nature de créances, des produits à recevoir en fin d'exercice se présente comme suit :

	<i>30/09/17</i>	<i>30/09/16</i>
	€	€
• Client – Factures à établir	744.065	151.520
• Fournisseurs - AAR	4.712	
• Etat – produit à recevoir	52.396	293
Total	801.173	151.813

3. CHARGES A PAYER

La récapitulation, par nature de dettes, des charges à payer en fin d'exercice se présente comme suit :

	<i>30/09/17</i>	<i>30/09/16</i>
	€	€
• Fournisseurs – Factures non parvenues	350.628	194.774
• Dettes sociales et charges afférentes	234.983	171.084
• Etat – Impôts à payer	15.034	11.160
• Intérêts courus	577	519
• RRR à accorder et AAE	95.246	-
Total	696.468	377.537

4. CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Elles correspondent, par nature, à des éléments indiqués ci-dessous qui concernent des achats de biens ou de services dont la fourniture ou la prestation doit intervenir ultérieurement :

	30/09/17	30/09/16
	€	€
• Locations	17.590	18.956
• Assurances	5.811	4.976
• Salons, foires et exposition	30.750	19.058
• Maintenances	2.699	1.602
• Impôts et taxes	3.694	3.663
• Autres	1.114	315
• CCA -Business	174.957	145.706
Total	236.615	194.276

5. PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Elles correspondent, par nature, à des éléments indiqués ci-dessous qui concernent des ventes de biens ou de services dont la fourniture ou la prestation doit intervenir ultérieurement :

	30/09/17	30/09/16
	€	€
• PCA - Business	(397.022)	(283.407)
Total	(397.022)	(283.407)

6. CAPITAUX PROPRES

Le capital social est constitué de 40 000 parts de 1 € de nominal. Il est totalement libéré.

Avant répartition du résultat au titre de l'exercice clos le 30/09/17, les variations ayant affecté les capitaux propres étaient les suivantes :

	€
• Capitaux propres à l'ouverture	745.268
• Bénéfice de l'exercice	378.117
• Dividendes versés au cours de l'exercice	-

• Capitaux propres au 30 septembre 2017	1.123.385

7. DETAILS DES CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

Ils correspondent, par nature, à des éléments indiqués ci-dessous :

<u>Charges</u>	30/09/17 €	30/09/16 €
• Dotation provision pour impôt	-	12.208
Total	-	12.208

<u>Produits</u>	30/09/17 €	30/09/16 €
• Remboursement TVA étrangère	(1.250)	(2.951)
• Reprise dotation provision pour impôt	(12.208)	
Total	(13.458)	(2.951)

8. DETAILS DES CHARGES TRANSFERT DE CHARGE

Ils correspondent, par nature, aux éléments indiqués ci-dessous :

	30/09/17 €	30/09/16 €
• Avantages en nature	13.354	12.858
• Divers	6.631	828
Total	19.985	13.686

IV - ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

1. ENGAGEMENTS FINANCIERS

1.1. Engagement sur départ en retraite

A la clôture de l'exercice, une estimation des engagements de retraite a été effectuée, sans comptabilisation de la provision afférente dans les comptes annuels.

Les indemnités de fin de carrière ont été déterminées par application de la méthode des unités de crédit projetées (ou méthode au prorata des années de service), avec salaires de fin de carrière, conformément à l'IAS19 et à la recommandation R 2003-01 du CNC.

Sur la base de cette méthode, les indemnités de fin de carrière d'OPAL RT EUROPE ont été valorisées au 30 septembre 2017 pour un montant global de 61 006 €.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Age de départ en retraite = 65 ans
- Taux de charges sociales = 45 %
- Taux d'actualisation = 0,8% (taux Ibbotson AA +10)
- Taux d'augmentation des salaires = 1,5 %
- Taux de turnover : selon les statistiques internes de la société
- Espérance de vie : TD / TV 2004-2006

2. IDENTITE DE LA SOCIETE MERE

La société est détenue majoritairement par une société de droit canadien :

OPAL RT TECHNOLOGIES

1571 Richardson Suite 2525 - H3K1G6 MONTREAL

3. ACTIONS PROPRES

La société a procédé en date du 08/04/2016 au rachat de 5% de ses actions soit 2 000 actions pour un montant de 206.596 €.

	Nombre actions propres 30/09/16	Actions propres achetées sur l'exercice	Actions annulées ou cédées sur l'exercice	Nombre actions propres au 30/09/2017
Actions propres Opal rt Europe	2.000	-	-	2.000

4. EFFECTIF EN FIN D'EXERCICE ET VENTILATION PAR CATÉGORIE

<i>Catégories</i>	Salariés de l'entreprise (Nombre)	
	<i>2017</i>	<i>2016</i>
• Employés	3	1
• Cadres	11	11
Total	15	12